

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne



DOCUMENTATION

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 Origine de la démarche

1 Origine de la démarche

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui au-delà d'objectifs à atteindre une plus grande sobriété foncière, a introduit l'obligation de réaliser sur tous les territoires un inventaire des zones d'activités économiques.

Beaucoup d'acteurs sont apparus relativement démunis pour engager la démarche faute de données immédiatement disponibles et de moyens adéquats.

Au croisement de ces attentes et projets, le Cerema et le Ministère de l'Ecologie ont donc engagé un projet de constitution d'une base nationale de pré-repérage de Fonciers à USsages d'ACtivités (FUSAC) qui a donné lieu à la publication d'un premier millésime 2023 en novembre 2024.

Cette base n'a pas vocation à se substituer aux inventaires locaux, dans la mesure où il est clair depuis son lancement qu'aucune méthode de recensement basée sur des données nationales ne peut aboutir à un résultat conforme à toutes les spécificités et attentes locales.

Ainsi, la finalité de cette base FUSAC est double :

- Outiller les acteurs dans l'élaboration et/ou la mise à jour de leurs inventaires des espaces d'activités dans le cadre de différentes démarches : diagnostic territorial dont l'élaboration de différents documents de planification (Sraddet, Scot, Plu), diverses obligations réglementaires (ex: inventaires des Zae demandés par la loi Climat Résilience),
- Proposer une base nationale permettant, à cette échelle, de mettre en évidence des éléments de connaissance nouveaux sur le foncier d'activité au sens large.